

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES  
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**PSYCHIATRIE DE L'ADULTE**

**N° 433**

**TUTEURS RÉFÉRENTS DES INFIRMIERS  
NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN PSYCHIATRIE :  
TRANSFERT D'EXPÉRIENCE**

---

**[www.afar.fr](http://www.afar.fr)**

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | [formation@afar.fr](mailto:formation@afar.fr)  
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



## N°433 TUTEURS RÉFÉRENTS DES INFIRMIERS NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN PSYCHIATRIE : TRANSFERT D'EXPÉRIENCE

N° du stage	433	Lieu de stage	Dans l'établissement
Durée du stage	3 jours	Dates	
Prix	Prix sur demande		

### PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers expérimentés en santé mentale de l'adulte, tuteurs des nouveaux infirmiers.

### PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

### INTERVENANTS

- Un cadre de santé ou un infirmier tuteur en exercice.

### OBJECTIFS GLOBAUX

- Accompagner les nouveaux infirmiers dans leur processus de professionnalisation.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Clarifier les objectifs du tutorat, les missions et les responsabilités de l'infirmier tuteur.
- Mettre en œuvre le tutorat.
- Organiser concrètement l'accompagnement des nouveaux infirmiers.
- Réfléchir autour du positionnement du tuteur.
- Améliorer l'accueil des nouveaux infirmiers et leur adaptation à la spécificité de l'exercice en psychiatrie.
- Renforcer l'attractivité de l'exercice en psychiatrie et fidéliser les professionnels.
- Accompagner les nouveaux infirmiers dans leur processus de professionnalisation.

### PROGRAMME

1. La transmission des savoirs dans l'accompagnement au travail.

2. L'organisation du tutorat. Travail autour d'un protocole d'accueil à faire avec le groupe.
3. Le nouveau diplômé, sa formation, ses connaissances. Construction d'un outil d'auto-évaluation des connaissances et des compétences. Utilisation de l'analyse réflexive comme outil d'auto-évaluation.
4. Tuteur et tuteuré : le positionnement du tuteur. Les entretiens avec le tuteuré. Elaboration d'un référentiel de compétences spécifiques à la mission de tutorat.
5. L'infirmier nouvellement arrivé, l'institution et l'équipe. Travailler en équipe. Les outils : exercices de repérage de la position des tuteurés. La place du tuteur dans l'équipe.
6. De l'infirmier novice à l'infirmier expérimenté. Les pratiques prévalentes en psychiatrie.
7. Réflexions interactives de groupe autour de situations vécues par les jeunes diplômés. Les difficultés rencontrées. Outil : échelle d'auto-évaluation permettant de situer la motivation du nouvel infirmier.
8. Le jeune diplômé et les patients. Les situations cliniques complexes. Les outils : grilles d'évaluation de communication. Echelles d'évaluation d'aptitude à délivrer des paroles dans l'entretien individuel thérapeutique.

### VALEUR AJOUTÉE

- Au cours de cette formation, des outils et des techniques pédagogiques seront proposés afin que les futurs tuteurs puissent les réutiliser dans leurs nouvelles fonctions.

**N°433 TUTEURS RÉFÉRENTS DES INFIRMIERS NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN  
PSYCHIATRIE : TRANSFERT D'EXPÉRIENCE****INFORMATIONS PRATIQUES****LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION****AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

**REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT**

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

**DEJEUNER ET HEBERGEMENT**

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

**PRÉINSCRIPTION**

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

**ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE  
DPC**

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

**CONDITIONS D'ANNULATION**

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

**INSCRIPTION**

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS****AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Fax : 01 48 05 31 51  
Email : [formation@afar.fr](mailto:formation@afar.fr)

Site internet : [www.afar.fr](http://www.afar.fr)

**N°433 TUTEURS RÉFÉRENTS DES INFIRMIERS NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN  
PSYCHIATRIE : TRANSFERT D'EXPÉRIENCE**

<b>N° du stage</b>	433	<b>Lieu de stage</b>	Dans l'établissement
<b>Durée du stage</b>	3 jours	<b>Dates</b>	
<b>Prix</b>	Prix sur demande		

**BULLETIN D'INSCRIPTION****ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....

TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....

EMAIL : .....

**ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

**PARTICIPANT**

M.  Mme  Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....

FONCTION : .....

EMAIL : .....

SERVICE : ..... TÉL : .....

LIEU DE TRAVAIL : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

**[www.afar.fr](http://www.afar.fr)**